

2023-05-23-N10

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

Nomenclature : 7.5.3.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le **Mardi 23 Mai 2023, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 16 Mai 2023

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, LUKASZEWSKI René, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, PINELL Daniel, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, THAMI Halima, VIDAL Sylvie,

Absents excusés :

NOGUERA Joseph,

Absents ayant donnés procuration :

BOUTELLIER Jean-Pierre à SENYARICH Olivier

CAMI Patricia à CABRÉRA Christine,

CASSAGNE Marjorie à FORASTÉ Guy

L'HOUE Yann à GARSAU Jacques,

TIGNON Magalie à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie,

THOMAS Patrick à LUKASZEWSKI René,

VIDAL Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le Maire,

Rappelle que, lors de la séance du 11 avril 2023, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune,

Présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2023,

Précise que pour les subventions attribuées d'un montant supérieur à 23 000 €, une convention doit être établie avant son versement à l'association bénéficiaire,

Le Conseil Municipal,

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20230523-2023-05-23-N10-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la loi 2021-1109 du 24 Août 2021 « confortant le respect des principes de la République » ayant notamment introduit le contrat d'engagement républicain (fixé par décret 2021-1947 du 31.12.2021)

CONSIDERANT l'engagement des différentes associations au contrat d'engagement républicain,

DECIDE d'allouer, au titre de l'année 2023, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Associations subventionnées	Montant total accordée en euros	Montant versé en Juin 2023	Montant versé en Septembre 2023
USM Section Rugby	28 500,00 €	14 000,00 €	14 500,00 €
Millas boxe	5 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €
Association des amis de la musique de Millas	12 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Les Canaillous	600,00 €		600,00 €
Comité d'Animation Culturelle	28 500,00 €	14 000,00 €	14 500,00 €
Tennis de table de Millas	1 500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Association communale de chasse agréée (A.C.C.A.)	1 500,00 €	1 500,00 €	
Ecole de judo - Judo club Millas	1 000,00 €		1 000,00 €
Jooging Santé Millas	2 000,00 €	2 000,00 €	
Les Amis du Maquis Henri Barbusse	250,00 €		250,00 €

Certifié exécutoire

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **12 JUIN 2023**

Le Maire

- * Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- * Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 13.06.2023

Notifié le

Accusé de réception en préfecture
086246601088-20230523-2023-05-23-N10-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023

Associations subventionnées	Montant total accordée en euros	Montant versé en Juin 2023	Montant versé en Septembre 2023
La Millassoise	1 000,00 €		1 000,00 €
Pétanque Club Millassois	800,00 €	800,00 €	
L'Outil en main	500,00 €		500,00 €
L'Atelier des couleurs	200,00 €		200,00 €
Culture, Tourisme et Patrimoine	2 300,00 €	1 000,00 €	1 300,00 €
Parent d'élèves et des amis de l'école publique de Millas	300,00 €	300,00 €	
Amicale des donneurs de sang	500,00 €		500,00 €
Club de loisirs du 3ème âge	800,00 €	800,00 €	
Avenir ensemble	500,00 €		500,00 €
Association des parents d'élèves du collège Christian Bourquin de Millas	214,00 €	214,00 €	
Millas Patchwork Couture	100,00 €	100,00 €	

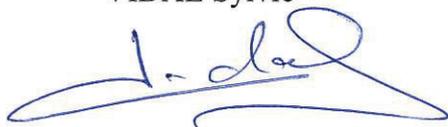
DIT que les crédits nécessaires au paiement desdites subventions seront prévus au budget de l'année 2023,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
VIDAL Sylvie



Le Maire,
GARSAU Jacques




Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20230523-2023-05-23-N10-DE
Date de télétransmission : 12/06/2023
Date de réception préfecture : 12/06/2023